



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 11042

Texte de la question

M Jacques Becq attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement, sur l'ouverture de la chasse au gibier d'eau. Il lui rappelle la manifestation monstre qui, le samedi 18 février, a rassemblé à Amiens 35 000 à 40 000 chasseurs du Nord de la France, responsables mais déterminés. Déterminés à pouvoir continuer à pratiquer leur loisir que la tradition reporte à la nuit des temps. Le Gouvernement a confié à l'Office national de la chasse et au musée une enquête sur la nidification. On peut craindre que les résultats ne seront pas connus à temps pour permettre l'ouverture habituelle au 14 juillet. Il lui demande s'il envisage de bloquer la situation en signant les arrêtés d'ouverture qui s'appuieront sur l'amendement Colin à la loi du 21 octobre 1988 sur l'adaptation de l'exploitation à son environnement et modifiant les articles 372 et 373 du code rural, et également de renégocier les directives européennes concernant les chasses traditionnelles, notamment la loi n° 79-409 dite de Bruxelles.

Données clés

Auteur : [M. Becq Jacques](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11042

Rubrique : Chasse et pêche

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 1989, page 1334